

HABIYAMBERE GAHURU Innocent
Ex-Percepteur des Postes à
KIBUYE et CYANGUGU
Détenu à la Prison CYANGUGU

Cyangugu, le 02 Décembre 1982

28 DEC. 1982

940/15.11

Objet:

Recouvrement déficit
de caisse.-

Monsieur le Ministre des Finances
KIGALI

S/Couvert de Monsieur le Directeur
de Prison
CYANGUGU

Monsieur le Ministre,

Dans le souci d'opérer le recouvrement partiel du déficit de caisse n° 04.05.11/114 établi à ma charge le 1er Août 1981 et suivant affaire RP:6.131/82 -RMP:76.251/VM en cause Ministère Public contre HABIYAMBERE GAHURU Innocent, considérant l'objet de l'Arrêté Présidentiel n° 286/05 du 14 Août 1980 instituant des indemnités de caisse en faveur des comptables publics;

J'ai l'honneur de vous solliciter de bien vouloir débloquer la somme de cent trente et un mille sept cent quarante neuf francs (131.749 Fra) accréditée à mon nom au compte n° 78626 à la Caisse d'Epargne du Rwanda KIGALI, de la verser au compte de l'Ordonnateur-Trésorier du Rwanda à la Banque Nationale du Rwanda KIGALI et ce au profit du trésor public, et me transmettre ensuite la quittance y relative à l'adresse précitée.

.../...

Dans l'attente d'une suite favorable à ma requête, je vous prie de recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

HABIYAMBERE GAHURU Innocent.-

Copie pour information:

-Monsieur le Ministre de la Justice
KIGALI.-

-Monsieur le Ministre des Postes et
Communications
KIGALI.-

-Monsieur le Président de la Cour
des Comptes
NYABISINDU.-

-Monsieur le Procureur Général près
la Cour d'Appel
NYABISINDU.-

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier du
Rwanda KIGALI.-

Monsieur le Directeur de la Caisse
d'Épargne KIGALI.-